



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      HAMON Sylvain  
GUILLEMOT Tatiana      MARTIN Yves      BOMMÉ Jean-Paul      HUGRON Dominique      GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

## **I – ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

---

- Adoption du compte-rendu de la réunion du 27 février 2025
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2025
- Vote des comptes de Gestion 2024 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Approbation des Comptes Administratifs 2024 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2024 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Vote des taux des taxes directes locales 2025
- Vote des Budgets Primitifs 2025 : Budget principal de la Commune, Budget Assainissement, Budget Ile du Don et Budget annexe Lotissement Le Grand Clos
- Travaux de sécurité routière en agglomération
- Travaux de reprise de concessions dans le cimetière
- Délibération portant création d'un emploi permanent – vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
- Questions diverses
  - Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
  - Présentation du projet de guinguette à Beaumont

## **II – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

---

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **III – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025**

---

La Commission Finances propose d'accorder les subventions municipales aux associations dans les conditions suivantes pour un montant total de 13 430,90 € :

IDENTIFICATION DES ASSOCIATIONS	Montant attribué
<b>ASSOCIATIONS ISSÉENNES</b>	
Amicale Laïque	1 200,00 €
APEL	1 200,00 €
Animation Rurale Isséenne	600,00 €
LUSTVI	1 625,00 €
ART-ISSE-TE	30,00 €
Assistance Santé Bonheur	120,00 €
UNC Mémoire	300,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 075,00 €</b>
<b>ÉCOLES SUBVENTIONS EXTRA-SCOLAIRES</b>	
OCCE École Jean Monnet (37€ par élève d'Issé)	2 738,00 €
OGEC École St Louis (37€ par élève d'Issé)	2 294,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 032,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS NON ISSÉENNES</b>	
Moisdon Basket	30,00 €
Judo Club La Meilleraye	15,00 €
Office Intercommunal des Sports	558,90 €
ADAR	150,00 €
ADMR de Derval - Maison des Services	150,00 €
ADT (Aide à Domicile pour Tous)	100,00 €
Les Restaurants du Cœur	800,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Association des Donneurs de Sang du canton de Moisdon	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Moisdon	100,00 €
ADAPEI LA	180,00 €
Association des accidents de la Vie - FNATH	60,00 €
Association des Amis de la M.A.S	100,00 €
APF France Handicap	60,00 €
SOS Paysans en difficultés 44	60,00 €
Les Eaux Vives	60,00 €
Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen	50,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50,00 €
Santé Vous Bien 44	50,00 €
Association prévention routière	50,00 €
Le nez à l'ouest	50,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Treffieux	250,00 €
Société Saint Vincent de Paul	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 323,90 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 430,90 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de voter les subventions municipales 2025 aux associations selon le tableau ci-dessus
- prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité

#### **IV – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » de l'exercice 2023;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été régulièrement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » dressés, pour l'exercice 2024, par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

#### **V – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS**

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme PIERRISNARD Béatrice, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Commune, du budget assainissement, du budget « Ile du Don » et du budget Lotissement « les Grands Clos » dressés par M. LALLOUÉ Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé de Mme PIERRISNARD Béatrice, et le Conseil Municipal après en avoir délibéré

1 - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	DEFICIT	EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 555 845,43	1 992 741,62	524 200,23	680 087,99		
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>436 896,19</b>		<b>155 887,76</b>		<b>592 783,95</b>
Résultats reportés		0,00		441 245,04		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>436 896,19</b>		<b>597 132,80</b>		<b>1 034 028,99</b>
Restes à réaliser			324 000,00			
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>436 896,19</b>		<b>273 132,80</b>		<b>710 028,99</b>

Budget Assainissement :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>DEFICIT</i>	<i>EXCEDENT</i>
Opérations de l'exercice	36 804,28	78 365,78	13 483,24	62 588,74		
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>41 561,50</b>		<b>49 105,50</b>		<b>90 667,00</b>
Résultats reportés		20 905,44		145 703,96		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>62 466,94</b>		<b>194 809,46</b>		<b>257 276,40</b>
Restes à réaliser						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>62 466,94</b>		<b>194 809,46</b>		<b>257 276,40</b>

Budget « Ile du Don » :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>DEFICIT</i>	<i>EXCEDENT</i>
Opérations de l'exercice	4 934,79	10 000,00	0,00	0,00		
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>5 065,21</b>		<b>0,00</b>		<b>5 065,21</b>
Résultats reportés		4 768,11		40 691,18		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>9 833,32</b>		<b>40 691,18</b>		<b>50 524,50</b>
Restes à réaliser						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>9 833,32</b>		<b>40 691,18</b>		<b>50 524,50</b>

Budget Lotissement « Le Grand Clos » :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>DEFICIT</i>	<i>EXCEDENT</i>
Opérations de l'exercice	123 468,51	98 463,38	18 154,38	105 314,13		
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>25005,13</b>			<b>87159,75</b>		<b>62154,62</b>
Résultats reportés		180 419,94	247 660,72			
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>155 414,81</b>	<b>160 500,97</b>		<b>5 086,16</b>	
Restes à réaliser						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>155 414,81</b>	<b>160 500,97</b>		<b>5 086,16</b>	

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adoptés à l'unanimité.

**VI – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS**

Vu les comptes administratifs 2024 adoptés ci-dessus,

Le Conseil Municipal CONFIRME les affectations des résultats de Fonctionnement 2024 comme suit aux Budgets Primitifs 2025 :

Budget Principal de la commune :

⇒ 436 896,19 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Budget Assainissement :

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 62 466,94 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Budget « Ile du Don » :

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 9 833,32 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Budget Lotissement « Le Grand Clos » :

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 155 414,81 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Adoptés à l'unanimité.

**VII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter de 1 % les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	28,51 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	41,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,70 %

Adopté à l'unanimité.

**VIII – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ILE DU DON ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE GRAND CLOS**

---

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le CGCT et notamment son article L.5217-10-6 permettant d'autoriser des virements de crédits pour les budgets en nomenclature M57,

Vu l'affectation des résultats de Fonctionnement des exercices 2024,

Le Conseil Municipal,

ARRETE ET APPROUVE les Budgets Primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et recettes à :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Commune (M57)	1 889 072,74 €	1 264 775,73 €
Budget annexe Assainissement (M49)	138 943,97 €	262 453,43 €
Budget annexe Ile du Don (M57)	9 833,32 €	40 691,18 €
Budget annexe Lotissement (M57)	364 500,97 €	262 500,97 €

VOTE les budgets 2025 au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement

AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Adopté à l'unanimité.

## **IX – TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE EN AGGLOMERATION**

Le centre-bourg d'Issé, avec une vitesse limitée à 50 km/h, des trottoirs peu larges et une fréquence de passages de véhicules importante, est mal sécurisé pour les piétons en particulier sur la RD 18 traversant le bourg du Nord au Sud.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à créer une « zone 20 » Grande Rue, Rue de Condé et Place de l'Eglise sur 310 ml avec la mise en place d'une signalisation verticale en entrées et sorties de zone et d'une signalisation horizontale avec sigles piétons et mise en place de bandes résine en remplacement des passages piétons.

Ce projet, initialement prévu sur l'année 2023 avait dû être repoussé dans l'attente d'une étude complémentaire de la SAUR sur l'état du réseau d'eaux usées dans ce secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir la proposition la mieux-disante à savoir celle de l'entreprise HERVE TP pour un montant de 35 145,50 € HT
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant et à engager ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

## **X – TRAVAUX DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE**

M. le Maire rappelle que la gestion d'un cimetière communal implique de procéder régulièrement à des reprises de concessions échues, non renouvelées par les concessionnaires ou leurs ayant droits ou n'ayant jamais eu d'acte de concession.

Cette procédure de reprise consiste à supprimer les monuments et à déposer les corps dans l'ossuaire communal.

Les services administratifs ont établi une liste de 28 concessions à reprendre en priorité : certaines avec un caveau à conserver, d'autres avec un caveau neuf à installer. Par ailleurs, ont été identifiés 7 emplacements à créer avec pose d'un caveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir la proposition la mieux-disante à savoir celle de la marbrerie Fabrice pour un montant de 36 458,33 € HT
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant et à engager ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

## **XI – DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique (ex-article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 abrogée), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximum d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 octobre 2023 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques ;

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique, pour effectuer les fonctions de responsable des services techniques, à temps complet
- en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique susvisé.
- Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, dans le respect des dispositions réglementaires ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- le tableau des emplois sera modifié.

Adopté à l'unanimité

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal**

#### Droit de préemption

<b>Adresse terrain</b>	<b>Superficie</b>	<b>Décision de préemption</b>
5 Rue de la Chesnaie	117 m <sup>2</sup>	Non
8 Rue de la Chesnaie	2 003 m <sup>2</sup>	Non
9 Rue de l'industrie	450 m <sup>2</sup>	Non

#### Devis signés (> 1 000 €)

<b>Objet</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant TTC</b>
Vêtements de sécurité ST	Actuel Vet	1 260,52 €
1 rue des tanneurs – Plomberie – électricité	ECSE	2 063,76 €
1 rue des Tanneurs – Garde-corps	Issé menuiserie	2 414,76 €
1 rue des Tanneurs – Menuiserie intérieure et fenêtre	Issé menuiserie	4 355,17 €

Modification bardage extérieur – local électrique le Bosquet	Charpente et Construction Bois	5 225,48 €
Participation financière étude éclairage public lotissement	TE44	2 005,18 €

## **2. Projet de guinguette à Beaumont**

Mme VERLOT Cynthia présente aux élus son projet de guinguette familiale. Il s'agit de créer un lieu convivial au sud de l'étang de Beaumont les après-midis ou en début de soirée (ouverture prévue du mercredi au dimanche de mai à septembre).

Les élus valident le principe de ce projet. Une convention va être rédigée et validée au prochain Conseil Municipal. Les élus proposent de fixer un tarif de 200 € pour la saison.

**Levée de séance à 22 h 25**

### **SIGNATURES**

**Le Maire  
Jean-Marc LALLOUÉ**

**La secrétaire de séance  
Tatiana GUILLEMOT**